



n°SPECIAL EVENEMENTS 2019

es Ateliers ont le plaisir de vous annoncer une année 2019 riche en évènements à Paris et en régions qui traitera de diverses manières ce qu'il en est de l'inscription :

 l'inscription comme prise de parole énoncée et tracée avec un atelier d'écriture animé par Marie Ginet à Paris et à Lille.

s'inscrire pour s'exprimer

- l'inscription dans sa famille, sa filiation avec des questions sur ce qui fait lien introduites par Catherine Philippe à Besançon.

s'inscrire pour se relier

- l'inscription dans sa culture d'appartenance originelle et conjoncturelle ou comment enrichir son propre regard de celui d'un autre, présenté par Mohand Chabane à Paris.

s'inscrire pour s'affilier

Les inscriptions sont ouvertes!

Vous aurez aussi le plaisir de découvrir en dernière page un long interview de Mohand Chabane.

Marie-Anne Richard-Foy et Flore Courtès-Ludon



échanger transmettre penser

des mots

La lettre un coup de colère

une idée ... à vos plumes!

WEEK-END ATELIER D'ECRITURE

Marie Ginet est poète, slameuse et comédienne. Formée à l'animation d'atelier d'écriture à l'ALEPH Paris, elle intervient auprès de publics très variés. Chaque public est une rencontre et appelle une adaptation pour inventer ensemble des chemins de création. Marie Ginet assure également des formations de formateurs à destination d'enseignants ou de travailleurs du secteur social. Durant deux ans, elle a animé des ateliers d'écriture et de lecture à voix haute au sein du Centre Médico-psychologique Claude Chassagny à Lille, une structure accueillant des adolescents en difficulté. En 2016, elle a participé aux journées d'octobre des A.C.C.

Le week-end d'écriture qu'elle propose a pour vocation :

- de permettre à chacun de vivre de l'intérieur l'expérience d'écrire
- de réfléchir ensemble, aux différents types d'ateliers qui peuvent être mis en place en fonction du contexte.
- d'échanger sur les pratiques, de confronter les expériences d'animation d'ateliers d'écriture
- de proposer des conseils pratiques : où trouver des propositions d'écriture ? comment monter concrètement un atelier ? assurer le médiation-valorisation des textes produits, etc

L'atelier est ouvert aux orthophonistes et à toute personne intéressée par la question du langage.

Lieux et dates :

Paris 16-17 février 2019 au CISP Kellermann 17 boulevard Kellermann Paris 13ème Lille 30-31 mars 2019 au 162 rue Paul et Elisee Paindavoine

Horaires:

samedi 14 h – 17 h 30

dimanche 9h30-17 h 30 avec le repas « auberge espagnole » partagé

Tarif adhérent:

140 euros le week-end

Tarif non adhérent :

170 euros

Bulletin d'inscription téléchargeable sur le site : www.acchassagny.org (page Actualités)



CONFERENCE-DEBAT

Droit et famille : la filiation en question

Catherine Philippe est juriste, spécialisée dans le droit de la famille, elle est intervenue aux journées d'octobre 2017 sur le thème de la fratrie.

Elle abordera la filiation, c'est-à-dire le lien juridique qui unit un enfant à ses parents

- Ce lien conditionne les liens avec les autres membres de la famille, il permet donc de situer un enfant dans le groupe familial.
- L'établissement de ce lien comme son éventuelle disparition obéissent à des règles qui traduisent une ou des conceptions du lien de famille.
- Les progrès de la médecine comme l'évolution de la société ont fait naître de nouvelles réflexions et un regard différent sur le lien de filiation (PMA, GPA).

a filiation est le lien qui unit un enfant à ses parents. L'établissement de ce lien, comme son éventuelle disparition, obéissent à un certain nombre de règles de droit techniques dont il est intéressant de rechercher le fondement. Longtemps on s'est relativement peu intéressé à cette question dans la mesure où tout semblait aller de soi. En effet la mère ne pouvait être que la femme qui accouchait, la famille reposant sur le mariage qui seul lui assurait une reconnaissance sociale, le père de l'enfant se trouvait être automatiquement le mari. Certes personne ne se faisait d'illusion sur la véracité de certaines situations mais on considérait qu'il s'agissait de mensonges « bénéfiques » puisqu'ils assuraient la stabilité sociale et satisfaisaient l'intérêt de l'enfant. Les questionnements sont devenus plus nombreux lorsque d'une part l'individualisme s'est développé et que d'autre part les progrès de la médecine et plus largement de la science ont vu le jour. En effet la famille a cessé d'être vue uniquement comme un facteur de stabilité sociale, il s'agit maintenant aussi et surtout d'un lieu d'épanouissement pour l'individu. L'évolution des sciences offre d'ailleurs à ce dernier des possibilités inconnues jusque là (PMA, diagnostic prénatal...). Nécessairement la société est amenée à se demander si les règles juridiques nées antérieurement sont encore en adéquation avec le monde contemporain et si elles ne devraient pas faire l'objet d'une réforme. Il convient toutefois d'avoir conscience qu'une réflexion d'envergure est indispensable car il s'agit bien de déterminer quelle est la nature du lien de filiation, de nombreuses interrogations se posent alors : la parenté biologique ne peutelle côtoyer la parenté d'intention que nous connaissons d'ailleurs déjà dans le cadre de l'adoption ? La maternité se caractérise-t-elle par l'accouchement ou par le lien génétique ? Ne peut-on être parent juridique que dans les hypothèses où on pourrait être parent biologique ? Dans quelle mesure doit être satisfait le désir d'enfant ? Qu'est-ce que l'intérêt de l'enfant, comment et avec quels critères pouvons nous l'évaluer ?

Ces questionnements sont importants car l'individu, notamment durant la période qui lui permet d'accéder à l'âge adulte, a besoin de savoir comment il se place dans la société et comment la société le regarde, le considère, comment il est accepté par elle. La tolérance et l'ouverture d'esprit sont indispensables dans la mesure où la recherche de solutions est délicate et où, sans doute la perfection n'existe pas. Accepter de débattre, de s'informer est certainement déjà une avancée.

Catherine Philippe

Samedi 9 mars 2019 de 9h à 12h à la faculté de droit, 45 D avenue de l'Observatoire à Besançon, 30 euros

Bulletin d'inscription téléchargeable sur le site : www.acchassagny.org (page Actualités)

Ateliers Claude Chassagny

SOIREES THEORICO-CLINIQUES avec Mohand Chabane

"Qu'est-ce que la psychanalyse et l'anthropologie peuvent apporter aux orthophonistes" Quelle parole honorer sans se déshonorer ?

Quelles lectures plurielles pouvons-nous faire d'un trouble du langage ou des apprentissages qui amène un enfant, un adolescent, un adulte, à nous rencontrer?

La pratique orthophonique s'est toujours appuyée sur l'observation clinique et a puisé ses références dans différents courants de la pédagogie, la linguistique, la médecine, la psychologie, la psychanalyse, les neurosciences, etc...

Mohand Chabane considérera avec nous comment la psychanalyse et l'anthropologie peuvent nous aider à penser le sujet dans ses différentes dimensions lorsque nous sommes confrontés à des situations qui nous paraissent inextricables, face à des phénomènes répétitifs, aussi bien que dans le « tout venant » des suivis.

Mohand Chabane est psychanalyste, impliqué dans un travail d'explicitation des champs analytique et ethnologique. Comment comprendre l'articulation du personnel et du collectif dans l'expression de la souffrance humaine ? Tout symptôme est à la fois codé culturellement et réalisé personnellement. Il ne s'agit donc pas d'évacuer la singularité d'un sujet au profit d'un schéma social, mais de mettre en lumière l'appropriation de données collectives au service de l'expression d'un problème personnel.

Les soirées se dérouleront sous forme d'atelier avec un temps d'exposé suivi d'un temps d'échange autour des questions ou situations apportées par les participants.

les jeudis 4 avril et 23 mai de 20 à 22h30, au CISP, 17 bd Kellerman, Paris 13e

60€ pour les deux soirées

Bulletin d'inscription téléchargeable sur le site : www.acchassagny.org (page Actualités)

INTERVIEW

- Monsieur Chabane, vous êtes psychanalyste, certains d'entre nous vous ont découvert aux journées d'octobre où vous êtes intervenu sur le thème de la fratrie, pouvez-vous vous présenter à ceux qui ne vous connaissent pas encore et nous parler de votre champ de travail qui dépasse certainement ce thème ?

I me semble utile d'évoquer rapidement le contexte dans lequel j'ai commencé à exercer la psychanalyse. Dans les années 70, la psychanalyse jouissait d'une aura telle qu'elle se présentait comme la réponse thérapeutique incontournable aux désordres psychologiques. Elle débordait même le domaine clinique pour s'aventurer sur le terrain sociologique : la révolte de mai 68, par exemple, n'a pas échappé à sa grille d'interprétation qui y voyait « la mort du père. » Or ce préjugé favorable ne m'en a pas facilité la mise en œuvre pour autant. Le terrain sur lequel je travaillais s'est révélé rétif pour ne pas dire réfractaire aux méthodes que l'on m'avait inculquées. Les nombreux patients d'origine étrangère que je rencontrais en milieu psychiatrique n'accueillaient pas avec enthousiasme mon offre d'écoute. Ce que j'ai découvert au fil du temps, c'est que les méthodes d'entretien auxquels j'avais été initié non seulement étaient inefficaces mais contre-productives, Elles étaient perçues comme intrusives, irrespectueuses, violentes et souvent dangereuses. Par ailleurs les manifestations psychopathologiques auxquelles j'étais confronté ne rejoignaient pas tout à fait celles que l'on m'avait enseignées. Donc, au niveau de la clinique comme au niveau de l'entretien, je me suis retrouvé sans repères. Cette aspiration contrariée déboucha sur une décision : accepter son impuissance et son ignorance pour s'instruire auprès d'une souffrance dont il fallait apprendre à décrypter la langue. Une telle expérience ne resta pas sans impact profond sur ma pratique analytique. Mais cela est une autre histoire...

- Qu'entendez-vous par sociétés traditionnelles ? Est-il possible de les limiter et de les définir ?

Je fais référence à des sociétés qui se sont construites autour du système de Parenté, système qui leur sert de principe organisateur. Ces sociétés se heurtent aujourd'hui au difficile problème de la construction de l'État dont la notion demeure encore balbutiante. C'est pourquoi la communauté d'origine est encore vivace dans la mesure où elle offre à chacun une identité au sein de laquelle il se reconnaît. L'attachement à la communauté d'origine ne se dissout pas par décret, de même que la démocratie ne se décrète pas non plus. Que véhicule la notion de tradition ? Ceux de nos interlocuteurs qui se disent modernes ou acculturés n'y voient qu'un héritage édulcoré du passé, entretenu pour amuser le peuple et appâter le touriste. Pour les adeptes des religions monothéistes, la tradition n'est qu'une survivance du paganisme. Dans la pratique, ce que nous observons c'est que la vie prosaïque quotidienne de nos interlocuteurs est modelée par la référence à ce qu'ils appellent « la Coutume» ou « l'habitude des anciens... celle de nos pères et de nos ancêtres. » Ils veulent dire par là qu'ils obéissent à des conceptions de la vie ainsi qu'à des règles de comportement conformes à l'usage légué par les générations précédentes. Notre difficulté à comprendre un système traditionnel vient du fait que nous vivons dans une société sécularisée, basée sur la séparation du public et du privé, fondement même de notre démocratie. Mais dans une société traditionnelle, il y a une intrication des valeurs telle qu'il est impossible de distinguer les valeurs familiales des valeurs morales, religieuses ou juridiques. Nous serions bien en peine, par exemple, de séparer « le familial » du « social » car la société elle-même se présente en grande partie, comme une continuité de la famille. De même, comment pourrions-nous séparer le sacré du profane dans une société où la religion familiale anime les représentations du monde et guide les actions de chacun de ses membres?



- Quelles pistes de travail pourriez-vous donner à des orthophonistes qui reçoivent des patients issus de ces sociétés, comment établir une relation juste et authentique ?

I est banal de dire qu'une relation humaine suppose la possibilité d'un dialogue. Ceci est d'ailleurs valable pour toute activité qui se donne pour objectif l'accès à l'autre à travers l'échange de paroles. Quelques conditions de base doivent être respectées pour atteindre ce but.

- 1- Que nous le voulions ou pas, nous appartenons à une société donnée, dans laquelle nous avons construit notre conception du monde, nos repères, nos modes d'appréhension d'autrui et notre sensibilité. Il y a nécessité d'être conscient de cette appartenance et de ses conséquences sur notre comportement pour ne pas qu'elle nous voile ou déforme ce que nous percevons de nos interlocuteurs. Apprendre donc à mettre entre parenthèses ce monde socio-culturel qui nous a formés pour être disponibles et accueillants à la personne avec laquelle nous tentons d'engager un dialogue. Accepter dans un premier temps une expression insolite à nos yeux, déroutante et parfois déstabilisante. Résister au désir immédiat de sens, avant d'avoir fait amplement connaissance.
- 2- S'informer suffisamment sur le monde de nos patients pour en être imprégné et par là comprendre ce que signifient telle attitude, telle parole, tel silence etc... Il s'agit de convoquer les cadres de références susceptibles d'éclairer ce qui s'offre à notre perception. Ce qui est dit ou montré attend de recevoir un sens par rapport au cadre de référence qui inspire celui qui parle.
- 3- Cette ouverture à l'autre n'est pas dictée par un simple souci de bienveillance. Elle sert à saisir ce qui, dans la culture d'autrui, peut être emprunté comme voie possible de mobilisation sans intrusion ni violence. Or cette méconnaissance est malheureusement source de malentendus, d'incompréhensions puis d'interprétations erronées qui conduisent le travail thérapeutique vers une impasse. On peut résumer cette démarche en disant tout simplement qu'elle consiste à rechercher et à respecter les conditions minimales de possibilité du dialogue.

Comment voulez-vous, par exemple, éviter les contre-sens et les malentendus lorsque vous recevez une famille en faisant l'impasse sur une interrogation préliminaire qui consiste à vous demander : qu'est-ce qu'une famille ?

Si une famille ne se réduit pas à une donnée naturelle, mais qu'elle est une institution, il est indispensable de comprendre autour de quels principes elle s'articule. Autour de quels impératifs se construisent les liens qui unissent ses différents membres. Faute de comprendre ce qui organise une famille et d'identifier les valeurs qui guident les comportements de ceux qui la composent, le risque d'interprétations hasardeuses et d'interventions inopportunes est plus que probable. Ainsi, que dit-on d'un père qui monopolise la parole lors d'un entretien familial ? qu'il ne respecte pas sa femme et son enfant et qu'il s'affiche et s'impose comme seul interlocuteur valable. Quant au silence, à la réserve, au retrait observés par la mère et l'enfant, ils sont interprétés comme une réaction de peur devant une autorité qu'ils ne peuvent contester. Alors, quelle représentation va guider le praticien dans son travail ? Celle d'un mari tyrannique, d'un père autoritaire et violent qui règne par la terreur, et d'une femme soumise, totalement effacée et privée de tout droit.

Par contre, si l'on réfère les attitudes observées au modèle traditionnel sous-jacent qui les informe, on ne s'étonnera pas d'y découvrir l'expression d'un modèle hiérarchique encore en vigueur dans la société d'origine de la famille en question. Or ce modèle prescrit des comportements conformes au statut de chacun. Les règles de conduite sont statutaires. Les droits et les devoirs se distribuent en fonction de l'âge, du sexe et de la génération. C'est donc le respect du



statut de chacun qui structure les relations familiales et sociales. Et ce respect fait partie de l'honneur. Une fois en possession de ce modèle, on appréciera la manière personnelle dont il est utilisé. En effet ce n'est pas parce qu'on a un droit qu'il n'y a pas d'abus de droit, et la tradition à elle seule n'explique pas l'usage que l'on en fait.

De même, en matière scolaire, que pense-t-on de ces parents dont on sollicite l'avis, au regard des efforts - jugés peu satisfaisants - de leur enfant ? Les parents répondent qu'ils n'ont pas à se plaindre de lui : « Il est poli, serviable, obéissant, il respecte les grands, il s'occupe des petits, il n'y a rien à dire. » Une telle réponse est interprétée comme une fuite, un refus d'affronter la question, ou carrément une indifférence voire un déni vis à vis de la situation réelle de l'enfant. Le malentendu vient du fait que sur le plan scolaire l'enfant est jugé selon ses compétences et ses performances individuelles, alors que les parents le jugent sur le plan statutaire. Le bien et le mal ne sont pas évalués selon les mêmes critères. Plus une famille est attachée à ses traditions et plus elle aura tendance à cultiver une morale statutaire. Dans un tel contexte on demandera à l'enfant de s'acquitter de son devoir lié à son rang avant de répondre à la demande de l'école. Son devoir d'aîné par exemple lui dictera de s'occuper de ses petits frères et sœurs avant de s'occuper de ses propres devoirs scolaires.

Ces exemples montrent que le traitement d'une difficulté isolée de son contexte ne peut qu'aboutir à une impasse. Mon sentiment est que les orthophonistes, de plus en plus sensibles à cet aspect contextuel, réinventent régulièrement leur pratique tout en redéfinissant leur discipline. Il ne s'agit plus dès lors de traiter un trouble mais d'écouter une personne troublée : troublée par l'interférence de multiples demandes. L'orthophonie n'est plus alors une sous-traitance de la médecine, et en particulier de la neurologie, mais une discipline qui cherche son autonomie au carrefour du biologique, du psychologique et du social.

- Dans le cadre du bilinguisme, quelles peuvent-être les entraves à l'appropriation de la langue du pays d'accueil ?

adis le bilinguisme était condamné en tant qu'obstacle à l'acquisition de la langue de l'école. Aujourd'hui les parents sont incités au contraire à s'adresser à leurs enfants dans leur langue maternelle. Celle-ci aurait l'avantage de familiariser l'enfant avec une structure linquistique à travers une relation affective.

Mais de quoi s'agit-il ? nous sommes confrontés à des situations dans lesquelles sont engagés différents acteurs : l'enfant, sa famille avec ses origines socio-culturelles et sa conception de l'éducation, l'école et sa demande en tant qu'institution de formation et d' intégration dans une société qui a ses valeurs et ses exigences propres.

La question essentielle est la disposition de la famille vis à vis de la scolarisation. Une famille donnée confie son enfant à l'école : quel est le degré d'investissement de l'école de la part de cette famille ? quelles sont ses attentes ? quelle est sa position face au processus d'acculturation ? n'oublions pas, en passant, l'histoire de cette école qui a mis des siècles à s'affranchir de l'Église et qui était stigmatisée comme étant « l'école sans Dieu ».

Ce qui doit nous préoccuper ce sont plutôt les questions qu'affrontent les parents lors de la scolarisation de leur enfant : l'école n'est pas seulement un lieu qui dispense un savoir, elle représente l'accès à un monde nouveau. De cette représentation dépendra le destin scolaire de l'enfant. Si aujourd'hui la valorisation de l'école semble rallier tous les suffrages, au moins dans le discours, nul ne peut préjuger des retentissements émotionnels qu'elle provoque dans chaque famille. L'école ne va-t-elle pas transformer leur enfant au point d'en faire un étranger ? sera-t-il le même après de profonds bouleversements ? l'introduction à d'autres valeurs, à une autre éthique ne risque-t-elle pas de l'éloigner définitivement de ses origines ? certaines mères vont jusqu'à accuser l'école de leur avoir « volé » leurs enfants. C'est ainsi que l'une d'entre



elles nous confiait : « Qu'est-ce que j'ai gagné en venant vivre ici ? qu'est-ce qui sort de la bouche de mes enfants ? pas la langue de mon pays, pas la langue de mes ancêtres... J'ai perdu mon pays, j'ai perdu mes enfants... » Alors que d'autres parents voient dans ces transformations un signe de modernité et une promesse d'avenir radieux.

- Pourriez-vous nous parler de la représentation, de la conception du soin dans les sociétés traditionnelles ?

Aujourd'hui, médecine moderne et thérapie traditionnelle cohabitent sans se contredire au sein d'un même sujet, mais tout en mobilisant des logiques différentes. Ce qui les sépare c'est la notion de cause. D'où vient le mal ? pour la médecine la causalité est naturelle, pour la tradition elle est intentionnelle. En s'adressant à la médecine on cherchera « quoi » nous fait mal, mais d'un guérisseur on attend qu'il nous dise « qui » nous veut du mal. En somme être malade c'est être victime d'une attaque provenant des esprits comme des humains ou des dieux. Le malade doit donc être défendu et protégé par une contre-attaque utilisant des procédés magiques.

La même logique préside au soin, même lorsqu'il consiste par exemple en l'administration d'une drogue quelconque. Ce n'est pas son action chimique naturelle qui sera tenue pour cause de la guérison mais le pouvoir d'une autorité tutélaire, invoquée en vue de la favoriser. Ainsi le médicament n'est que la cause occasionnelle et non pas la cause ultime ou réelle de la guérison. Cette conception rejoint celle d'un médecin comme Ambroise Paré qui au sortir du Moyen Age disait : « Je soigne, mais c'est Dieu qui guérit ».

Cependant être victime ne signifie pas être irresponsable. On peut être fautif, mais l'interprétation demeurera celle d'un mal venu de l'extérieur. Les interprétations persécutives sont la règle. Ce qui est difficile à admettre pour nous, c'est l'existence d'une persécution non pathologique. En effet c'est bien le cas : elle régit les rapports sociaux. Derrière toute manifestation on recherchera l'intention sous-jacente. Il y a toujours un sens à trouver dans ce qui se donne à voir ou à entendre. Le monde est habité, la nature est à écouter, et sans cesse le réel vous fait signe.

Questions de Françoise Duval, Caroline Lehman et Véronique Philippe

Bulletin d'adhésion

A renvoyer au secrétariat des Ateliers Claude Chassagny le Pas du Pont – 26120 La Baume Cornillane atelierchassagny@aol.com

Adhésion : 50 euros. Etudiants et retraités : 20 euros. Adhésion de soutien : 50 euros ou plus

Nom :Prénom :

Adresse personnelle :

N° :Voie :

Code Postal :Ville :

Adresse professionnelle :

N° :Voie :

Code postal :Ville :

N° de téléphone :

Email :

Je souhaite adhérer aux Ateliers Claude Chassagny (chèque bancaire ou postal à l'ordre des Ateliers Claude Chassagny)

A quoi servent nos cotisations?

L'adhésion recouvre les frais permettant le fonctionnement des activités de l'association : l'organisation des formations, des liens en contact avec les autres professionnels et les pouvoirs publics, la conception de La lettre et la maintenance du site internet...

Contacts

association: Sandrine Lombard

atelierchassagny@aol.com

formations: Isabelle Lambert isabelle.lambert.ortho@orange.fr

soirées théorico-cliniques de Paris : Nathalie Hilaire Villeval

nathilleval@gmail.com

cafés orthophoniques de Toulouse : Isabelle Canil

canil.isabelle@orange.fr

enseignement initial: Marie-Helene Rossi-Daude

marieh.rossidaude@orange.fr

La lettre : Véronique de Larturière et Véronique Philippe

verodelarturiere@free.fr / vrophil3@yahoo.fr

site internet:

www.acchassagny.org

page facebook:

https://www.facebook.com/claudechassagny/

Les Ateliers Claude Chassagny Siège social 8, chemin des Pradettes 31000 Toulouse